



# Territoires Actus

La lettre d'information  
du Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire

26 mai 2010

Numéro 7

« Spécial Pôles de compétitivité »

## Edito



Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

A la suite du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) qui s'est tenu le 11 mai dernier sous la présidence du Premier ministre, je vous adresse un Territoires Actus un peu particulier, en deux parties, retraçant les deux volets de ce CIADT.

**La première partie est consacrée spécifiquement aux pôles de compétitivité.** La politique des pôles de compétitivité est une démarche novatrice et efficace au service de l'emploi et du développement de nos entreprises, qui, depuis son lancement en 2004, a été source de progrès et a révélé le visage d'une France qui prend l'initiative, d'une France qui avance et qui ose au service de la compétitivité de ses territoires.

**Je suis convaincu que les pôles de compétitivité constituent ainsi un facteur d'aménagement du territoire.**

Il était essentiel de respecter l'impératif d'excellence de cette politique. C'est sa crédibilité qui était ici en cause. C'est pourquoi le gouvernement a procédé à une évaluation rigoureuse de ces pôles, et en a tiré les conséquences.

Pour six pôles déjà existants, le label n'a pas été reconduit.

## Un CIADT

### qui inscrit la politique des pôles de compétitivité dans la durée

La France a lancé cette politique lors du CIADT du 14 septembre 2004. 66 pôles de compétitivité ont été labellisés lors du CIADT de 12 juillet 2005. Cinq autres lors du CIADT du 5 juillet 2007. Après trois années de mise en œuvre, la politique des pôles de compétitivité a fait l'objet d'une évaluation positive publiée en juin 2008.

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 26 juin 2008 à Limoges, la deuxième phase de cette politique a été engagée sur la période 2009-2011, avec un budget global affecté par l'Etat de 1,5 milliard d'euros.

Le CIADT a tout d'abord décidé de **prolonger d'un an de la phase 2 de la politique des pôles de compétitivité** (qui couvrira désormais les quatre années 2009-2012) pour conforter ce dispositif au moment où les pôles doivent apporter une contribution majeure à la réussite des objectifs stratégiques financés par l'emprunt national et afin de pouvoir évaluer in fine les pôles sur la base de leurs engagements de résultats concrets qui sont fixés à fin 2011.

**Une évaluation de l'ensemble des pôles interviendra donc à l'issue de cette 2ème phase en 2012.** Cependant, pour les pôles qui ont été labellisés à l'occasion de ce CIADT ou dont le label a été maintenu, cette évaluation pourra être décalée, de façon à leur laisser une période d'activité suffisante.

Par ailleurs, afin d'assurer une **bonne coordination entre l'emprunt national pour les dépenses d'avenir et la politique des pôles de compétitivité**, le CIADT a demandé au commissaire général à l'investissement de mettre en place, d'ici au mois de juillet 2010, un dispositif de nature à mettre en évidence et à assurer le suivi de la coordination entre l'utilisation des crédits des programmes créés à l'occasion de la Loi de Finances Rectificative de 2010 relativement à l'emprunt national et la politique des pôles de compétitivité. En effet, les investissements d'avenir visent à augmenter le potentiel de croissance de la France et la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer le potentiel de développement économique et de croissance de l'industrie française notamment.

Le CIADT a ainsi demandé au Commissaire général à l'investissement de mettre en place, d'ici au mois de juillet 2010, un dispositif de nature à assurer le suivi de la coordination entre l'utilisation des crédits des programmes créés à l'occasion de la Loi de Finances Rectificative de 2010 relativement à l'emprunt national et la politique des pôles de compétitivité.

Les préfets et les ministères travaillent avec les équipes de chacun de ces pôles pour trouver des solutions adaptées à chacun d'entre eux, qui correspondent mieux à leur domaine d'excellence. Enfin, 7 pôles ont conservé leur label.

Lors de ce CIADT, 6 nouveaux pôles ont été labellisés, dans le secteur des éco-technologies.

A l'issue du CIADT, j'ai reçu, avec Christian Estrosi et Chantal Jouanno, les six nouveaux pôles labellisés dans le domaine des éco-technologies. C'est un domaine essentiel qui s'inscrit dans les priorités actuelles du Gouvernement mais aussi dans un des axes majeurs de l'Union européenne pour les années à venir.

Michel MERCIER

Le CIADT a étendu le territoire du pôle Valorial (Bretagne) aux régions Pays-de-Loire et Basse-Normandie, ainsi que celui du pôle Optitec (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) à la région Languedoc-Roussillon.

### **Projets inter-pôles « Ecotechs Rhône-Alpes » et « Solutions durables pour villes côtières PACA ».**

Le CIADT a souligné l'intérêt de ces démarches. Elles s'inscrivent dans la dynamique de coordination entre pôles encouragée dans le cadre de la phase 2.0 de la politique nationale des pôles de compétitivités.

Le CIADT incite les porteurs de ces projets à concrétiser leur dynamique à travers des chartes de coordination, à l'image d'autres initiatives similaires, et à proposer au financement national des projets de R&D communs.

## **Labellisations**

A la suite de l'appel à projet lancé le 30 juin 2009, dix-neuf candidatures ont été reçues.

### **Au total 6 nouveaux pôles de compétitivité ont été labellisés.**

Ces pôles se répartissent sur l'ensemble du territoire national :

- EAU - Pôle à vocation mondiale (Ressource en eau : localisation, extraction, gestion rationnelle des usages et assainissement pour une utilisation sécurisée; Languedoc-Roussillon / PACA / Midi-Pyrénées)
- « Gestion des eaux continentales » (Gestion du cycle de l'eau : qualité, santé, écosystèmes et maîtrise des polluants ; Lorraine / Alsace) en coordination avec le pôle à vocation mondiale EAU
- DREAM « Eaux et milieux » (Eau : durabilité de la ressource en eau, énergie renouvelable et milieux naturels; Centre) en coordination avec le pôle à vocation mondiale EAU
- AVENIA (Gestion du sous-sol : Capture et stockage du CO2, stockage de l'énergie et géothermie profonde ; Aquitaine) ;
- TEAM\_ (Valorisation des déchets (déchets du BTP et des plastiques, matières premières secondaires ou co-produits pour développer des éco-produits), sites et sols pollués (études des sédiments et métaux rares); Nord-Pas-de-Calais) ;
- ENERGIVIE (Bâtiment durable et efficacité énergétique autour des développements suivants : bâtiment basse consommation et bâtiment à énergie positive; Alsace)

Cette répartition que l'ensemble du territoire national est porteur d'excellence, dans des sujets porteurs de perspectives économiques et sociétales importantes.

C'est donc un réel succès de la politique d'aménagement du territoire : il y a un potentiel très important et croissant, dans l'ensemble des régions. Cette nouvelle génération de pôles de compétitivité en est l'illustration.

## **Renouvellement et non renouvellement du label**

### **« pôle de compétitivité »**

L'évaluation de juin 2008 a classé les 71 pôles de compétitivité en trois groupes : 39 pôles ayant atteint les objectifs de la politique des pôles (groupe 1), 19 pôles ayant partiellement atteint les objectifs (groupe 2) et 13 pôles nécessitant une reconfiguration (groupe 3).

De juin 2008 à fin 2009, ces 13 pôles de compétitivité ont fait l'objet d'un accompagnement par l'Etat, en relation avec les collectivités territoriales pour leur donner les meilleures chances de succès. A la suite d'une nouvelle évaluation en novembre 2009 et de la tenue d'entretiens contradictoires entre l'Etat, les collectivités territoriales, l'évaluateur et chacun des 13 pôles de compétitivité, le CIADT a décidé de renouveler le label « Pôles de compétitivité » à 7 pôles et à ne pas le renouveler pour 6. Pour ces 6 pôles, le CIADT a prévu un accompagnement spécifique, notamment par les préfets de région, afin de mettre en place des solutions concrètes, adaptées à chaque cas, permettant de poursuivre le travail engagé par les acteurs économique depuis 2005. En outre, ils conservent néanmoins leur financement jusqu'à la fin de l'année 2010 et peuvent continuer à répondre aux appels à projets du fonds unique interministériel.

Enfin, le CIADT a chargé Michel Mercier de prévoir dès à présent, à l'attention des pôles de compétitivité dont le label n'est pas maintenu, une instruction spécifique dans le cadre du dispositif de soutien aux grappes d'entreprises.

# La nouvelle carte des pôles de compétitivité




**CIADT 11.05.10**

Datar



Fonds cartographiques: Francilmes © Tous droits réservés  
Réalisation: Datar - 11.05.2010

Source : Datar - 11 mai 2010

-  Pôle dont le label est renouvelé
-  Nouveau pôle de compétitivité, dans le domaine des écotecnologies
-  Nouveau pôle de compétitivité à vocation mondiale, dans le domaine des écotecnologies

Pôles de compétitivité dont le label a été renouvelé en 2008

-  mondial
-  à vocation mondiale
-  national